

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 5 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de LEGRAND Aurélie, TOULLEC Clémence et CHAUVET Hugues.

CARPENTIER-HENRY Sabrina a été nommée secrétaire de séance.

I/Informations générales

Affaires scolaires

Le maire a rencontré la nouvelle principale du collège et lui a fait part des services et équipements que la commune peut mettre à sa disposition.

Au pôle de l'Orée du bois, la salle de restauration est terminée. Le permis de construire pour l'extension est arrivé : l'achèvement des travaux est prévu pour février 2024. Les effectifs scolarisés sont en légère baisse mais devraient être compensés à terme par l'augmentation constatée en maternelle.

II/Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges, recettes et emprunts liés aux transferts de compétences entre communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Pour Rilly, la somme à reverser à la CUGR (inchangée depuis 2017) est de 139 845 €. Le Conseil adopte la délibération pour ce reversement.

III/Meublés de tourisme

Les membres du Conseil Municipal décident :

- d'approuver la délivrance d'une autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation offerts en location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, à compter du 1^{er} janvier 2024, à la condition que ce changement d'usage ne mette pas en péril les objectifs de mixité sociale et n'ait pas pour effet d'aggraver la pénurie de logements
- De soumettre à une déclaration préalable soumise à enregistrement, dès la première nuitée de location, la location pour de courtes durées de manière répétée d'un local meublé destiné à l'habitation à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV/Convention AGENCIA

Le Conseil **autorise** l'acquisition auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims de 10 actions, représentant 0.33% du capital social de la SPL AGENCIA, au prix de 100 euros par action, pour un prix total de 1000 euros ; **désigne**, en qualité de représentant de la commune de RILLY LA MONTAGNE à l'assemblée spéciale et générale de la SPL AGENCIA : Monsieur Didier PINCONNET

V/Présentation du PLUIH de la CUGR

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUIH) n'a pas vocation à modifier les PLU existants mais à les agréger.

La mise en œuvre du PLUIH se fait dans un contexte marqué par :

l'obligation faite aux communes de rendre des surfaces à destination de la production agricole et des espaces naturels (à titre indicatif, Rilly-la-Montagne est censé rendre 1,5 ha de sa zone AU),

l'objectif de zéro artificialisation nette fixé à 2050.

Future organisation des transports dans le territoire de la CUGR

Une nouvelle délégation de service public va être mise en place avec pour objectif d'apporter une solution de transport dans toutes les communes de la CUGR, par lignes régulières ou transport à la demande.

Il est ainsi prévu de créer 9 lignes régulières dans la CUGR, dont certaines seront concernées par la multi modalité : exemple à Rilly-la-Montagne avec la connexion avec la gare TER.

L'évolution ultime pourrait être la mise en place d'un billet unique.

Présentation du plan pluie de la CUGR

Le Plan Pluie a été approuvé par le Conseil communautaire du 30 mars 2023.

Sa présentation est consultable sur le site du Grand Reims à l'adresse suivante : <https://eau.grandreims.fr/details-actu/plan-pluie-du-grand-reims.html>

VI/Rénovation de la place de la Mairie : le point sur les travaux

Le Maire indique que des travaux complémentaires ont été réalisés en plus du marché initial :

installation de fourreaux,

déplacement du passage piéton de la rue Carnot,

réfection du parvis,

pose de 2 mats pour les drapeaux.

Malgré ces suppléments, le bon niveau des subventions obtenues, permet une soutenabilité budgétaire à même de ne pas contracter un emprunt pour la TVA.

Les travaux en cours concernent l'engazonnement des places de parking, le semis de pelouse sur deux zones ainsi que la pose de géotextile sur les zones plantées en vivaces.

Les vivaces et les arbres seront plantés fin novembre début décembre.

VII/Commission bâtiments

Le projet de changer deux des portes en bois de la façade ainsi qu'une porte intérieure est retenu.

Le conseil donne son accord pour retenir le devis de 4200€ de la société ANGEL pour la réfection de la salle de bain du logement communal.

Le projet consisterait à couvrir la surface du tennis (18X36 m) par une structure légère, avec un entourage amovible. Ainsi couvert, le tennis n'aura pas vocation à devenir un second gymnase mais au contraire à être mutualisé au service de différents usages. Une étude des couts est à entreprendre.